

COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

■ compétence⁽¹⁾ obligatoire

X compétence⁽¹⁾ optionnelle

■ service⁽²⁾

X commune

X EPCI

⁽¹⁾ Une compétence concerne l'intégralité du patrimoine ou des projets de la collectivité sur son territoire. Pour transférer une compétence, l'adhérent prend une délibération.

⁽²⁾ Un service est spécifique à une partie du patrimoine seulement ou à un projet particulier sur son territoire. Pour adhérer au service, la commune/EPCI prend une délibération. Une convention spécifique est ensuite établie afin de définir le périmètre de la mission, son contenu technique, le plan de financement et la durée.

CONTENU

Le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or :

- Participe au développement et à la création des réseaux de communications électroniques en mettant à disposition le réseau d'électricité dans le cadre d'une convention tripartite entre le SICECO, le Conseil Départemental et Enedis.
- Profite des opportunités de travaux (électrification, gaz naturel, éclairage public) pour construire des ouvrages d'accueil pour les réseaux de très haut débit
- Mutualise les compétences, les moyens et la gestion de ces nouvelles infrastructures pour le compte de ses adhérents
- Optimise et améliore la gestion du patrimoine, propriété des adhérents dans ce domaine

©Sebastien Kaltzki - Fotolia.com

Pour les travaux de communications électroniques, le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, alloue des subventions.

Je les retrouve sur

www.siceco.fr



À SAVOIR

En février 2013, le SICECO signait un accord inédit avec Orange : la convention A. Cette signature avait pour objectif de mieux coordonner les parties lors de la planification des opérations d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques.

Dans le cadre de ses travaux d'enfouissement, le SICECO installe des fourreaux utilisables par tous les opérateurs de communications électroniques. Orange, pour le passage des câbles de téléphone et de fibre optique, mais aussi tous les autres opérateurs, doivent s'acquitter d'une redevance de location pour occuper ces fourreaux.

Propriétaire des fourreaux, le SICECO reverse aux communes tous les 4 ans la RODP correspondant au linéaire de voirie communale.

En savoir plus avec le cahier pratique à télécharger sur www.siceco.fr

À SAVOIR

On distingue :

- les travaux de génie civil à réaliser pour accueillir un réseau aérien téléphonique isolé (travaux d'enfouissement du réseau téléphonique seul) qui correspondent à la compétence 6.4 des statuts du SICECO et à la faculté du SICECO à réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents
- du développement et la gestion d'un ensemble d'infrastructures d'accueil (génie civil : chambres et fourreaux) issues soit des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, soit lors d'opérations d'aménagements (ZAE, lotissements) qui s'inscrivent dans la compétence L 1425-1 du CGCT relative aux communications électroniques et correspondent à une action de longue durée permettant de développer et de bien gérer le patrimoine des adhérents et du SICECO lorsqu'il porte les investissements.

MES INTERLOCUTEURS AU SICECO

